



Commission chargée d'étudier le préavis n° 17/2025
1530 Payerne

Au Conseil communal
De et à
1530 Payerne

PAYERNE, le 29 janvier 2026

Rapport de la Commission chargée de l'étude du

Préavis n° 17/2025

Crédit d'étude pour la renaturation de la Broye, secteur La Coulaz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis n° 17/2025 était composée comme suit :

- M. Sébastien Pedroli en remplacement de M. Yannick Moser
- Mme. Ginette Ozelley
- Mme. Chams Moughnime
- Mme. Charlène Padoan
- M. Martial Savary
- M. Yves Diserens
- M. Fabio Pereira Gomes, confirmé en tant que président-rapporteur

La commission s'est réunie une seule fois, le lundi 1^{er} décembre 2025, dans la salle de la Municipalité du tribunal. Mme. Monique Picinali, Municipale en charge du dossier et M. Bertrand Sauterel, chef de service (urbanisme, mobilité et environnement) on rejoint la séance en cours afin d'apporter quelques éclaircissements concernant ce dossier. La commission les remercie chaleureusement pour leur disponibilité et les explications fournies.



Préambule

Le présent rapport d'étude porte sur le préavis municipal n° 17/2025, par lequel la Municipalité de Payerne sollicite l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 193'400.— TTC en vue de la renaturation de la Broye, secteur La Coulaz.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de revitalisation de la Broye, portée conjointement par le Canton de Vaud et la Commune de Payerne. Après la réalisation du secteur Guillermaux selon le préavis n° 09/2022, la Municipalité propose de poursuivre cette stratégie par une seconde étape en traversée urbaine, tout en tenant compte des contraintes actuelles et des enseignements tirés des projets précédents.

Le crédit soumis concerne uniquement les phases d'étude (SIA 31 à 33), jusqu'à la mise à l'enquête publique. Un éventuel crédit de réalisation fera l'objet d'un préavis ultérieur.

Analyse

La renaturation de la Broye, secteur La Coulaz, vise à :

- restaurer les fonctions écologiques du cours d'eau,
- améliorer la biodiversité et la qualité des habitats naturels,
- renforcer le lien entre la population et la rivière.

Le périmètre concerné s'étend sur environ 345 mètres, du pont CFF (collège des Rammes) jusqu'à la passerelle des Rives de la Broye.

Contrairement au secteur Guillermaux, l'intervention prévue est moins invasive sur les berges, mais déployée sur une plus grande longueur. L'approche privilégie des aménagements naturels dans le lit du cours d'eau (fosses, structures naturelles, diversification des écoulements, végétalisation), sans impact sur les infrastructures communales existantes. Il n'est pas prévu de repeuplement artificiel de poissons ; l'objectif est de créer des conditions favorables permettant le retour naturel de la faune aquatique.

Un plan directeur cantonal existe pour la Broye, et le projet communal s'y inscrit pleinement. Les trois secteurs identifiés sur le territoire de Payerne (Guillermaux, La Coulaz et un troisième secteur à plus long terme) ont été retenus à l'issue d'études globales, en raison de leurs caractéristiques distinctes. Le troisième secteur, de plus grande ampleur et à vocation plus naturelle, n'est pas abandonné mais nécessite des discussions complémentaires, notamment avec les milieux agricoles.



La Municipalité s'appuie sur une équipe de mandataires déjà active lors du projet Guillermaux, comprenant des spécialistes en :

- architecture paysagère,
- hydraulique et morphodynamique,
- biologie,
- topographie.

Cette continuité garantit une bonne connaissance du site, une cohérence méthodologique et un retour d'expérience utile.

Le coût total du crédit d'étude s'élève à CHF 193'400.— TTC.

Les éléments suivants méritent d'être relevés :

- le projet bénéficie d'un taux de subventionnement très élevé, pouvant atteindre 95 %, grâce au soutien du Canton et de la Confédération ;
- une subvention cantonale a déjà été confirmée par la Direction générale de l'environnement ;
- la part effective à charge de la Commune reste limitée, essentiellement sous forme d'avance de trésorerie ;
- un don de la fondation Broye Source de CHF 90'000.— a déjà été versé et est destiné à la réalisation du projet ;
- la Municipalité n'exclut pas la recherche d'autres financements externes.

S'agissant de la réalisation future, aucune estimation définitive n'est encore possible. Une première estimation indicative évoque un coût d'environ CHF 1'650'000.— HT. Ceci a été proposé par les mandataires et il correspond à un tiers du montant par mètre linéaire de berge de ce qu'a coûté la renaturation déjà réalisée. Le coût sera précisé par l'étude sujette de ce préavis.

Toutes les autres interventions dans le lit de la Broye sur le territoire communal sont prises en charge en termes de finances et de suivi par le Canton (DGE).

Le montant sera entièrement financé par les fonds disponibles en trésorerie, sans impact sur le plafond d'endettement communal.

Conclusion

Le projet s'inscrit pleinement dans la stratégie cantonale et communale de revitalisation des cours d'eau, poursuit des objectifs environnementaux clairs et aura un impact positif sur la biodiversité ainsi que sur le lien entre la population et la Broye. Il bénéficie par ailleurs d'un taux de subventionnement particulièrement élevé, limitant de manière significative l'impact financier pour la Commune de Payerne. La commission relève également que la Municipalité s'appuie sur des mandataires



expérimentés, déjà impliqués dans des projets similaires, et que l'approche retenue privilégie des interventions mesurées, respectueuses du milieux naturel et adaptées au contexte urbain.

Sur la base des informations fournies par le préavis et des réponses apportées lors de la séance, la commission estime que l'octroi du crédit d'étude demandé est justifié. Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis n° 17/2025 de la Municipalité du 15 octobre 2025 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

DECIDE

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 193'400.— pour la réalisation des études relatives à la renaturation de la Broye, secteur La Coulaz, dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales et fédérale ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 193'400.— par les fonds disponibles en trésorerie.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Fabio Pereira Gomes
Président-rapporteur